

Sciences du droit, complexité, sérendipité

Danièle Bourcier

Cersa-cnrs

Université de Paris 2

Sciences du droit, complexité, sérendipité

1) Qu'est ce qu'un
système
complexe?

Un système complexe

- Un **système complexe** est constitué d'un grand nombre d'entités en interaction
- qui empêchent l'observateur de prévoir sa rétroaction son comportement ou son évolution par le calcul

Un Système dynamique

- H. Poincaré

Non déterministe

Un **système** est dit **complexe** si le résultat final n'est pas prédictible directement en connaissant les règles.

- Effet papillon

« Des petites différences dans les conditions initiales en produisent de très grandes dans le phénomène final »

Un système enactif (F. Varela)

- **Déf. Une théorie de l'apprentissage fondée sur une interaction « émergente » opposée à la représentation**

Le droit en s'auto-organisant devient un système enactif

Le droit se « performe »

Sa caractéristique fondamentale

- imprévisibilité potentielle (non calculable a priori) des comportements de ce système, liée en particulier à la récursivité qui affecte le fonctionnement de ses composants ("en fonctionnant ils se transforment"), suscitant des phénomènes d'**émergence** certes intelligibles, mais non toujours prévisibles.

COMPARAISON : COMPLICATION / COMPLEXITE

COMPLICATION	COMPLEXITE
<i>Ordre défait</i>	<i>Ordre caché</i>
Homogénéité	Hétérogénéité
Abondance d'informations	Manque d'informations
Résolution du problème : Solutions : Optimisation	Résolution du problème : Solutions : non - Stabilisation du problème
Méthodes : <i>Analytique</i> <i>Séquentielle</i> <i>Logique</i>	Méthodes : <i>Globale</i> <i>Simultanée</i> <i>Analogique</i>
Issue : Statique	Issue : Dynamique

De la complication à la simplicité

2) le droit comme système complexe

Le droit traite de la complexité pratique

Les « actes » et les « opérations
administratives complexes » en droit :

- . notion d'indivisibilité
- . enchevêtrement non linéaire, pas de
causalité claire

Le droit est un système dynamique

« L'état de droit est un terrible réducteur de complexité, bien que son existence même soit un facteur permanent de la complexité - on pourrait dire aussi de désordre - qu'il lui appartient ensuite de réduire »

E. Balibar

Le droit est un système adaptatif complexe

- Le droit contribue à une meilleure coordination des actions mais il se complexifie
- Les institutions s'autonomisent
- Les agents continuent d'agir dans des contraintes qu'ils ont sélectionnées
- « Individualisme méthodologique complexe »

L' *excessive complexité* du droit

« Sont donc contraires à la constitution les dispositions dont l'impact juridique est incertain... » Vœux au PR, 2005, P. Mazeaud

Décision du Conseil Constitutionnel, 2005

L'imprédictibilité

- **Tribunal de Karlsruhe, 1979 :**
La loi ne doit pas être fondée sur des pronostics invérifiables : « les fondements peuvent et doivent être vérifiés »
- **Circulaire 1998**
« la totalité des conséquences a été appréciée préalablement à la décision publique »

bibliographie

- M. Delmas Marty, 2004: « regarder le droit par fragments »

Le relatif et l'universel

- A. J. Arnaud, 2005 : « Où est le sujet? Mort de la modernité »

Entre régulation juridique et globalisation

La sérendipité législative

3) Les effets de
sérendipité dans
les systèmes
complexes

La sérendipité législative

Jean Carbonnier: « théorie de l'incidence »

- **Intrinsèque**

- Ambiguïté de la langue

- **Non voulue**

- Enchevêtrement des textes

- **Voulue**

- Délégation au juge, expérimentation législative

Les effets de la sérendipité dans les politiques publiques

Effets de décalage entre la plan et le résultat

plans soviétiques et politiques libérales

Effets secondaires ou latéraux

Jon Elster: « le laboureur et ses enfants »

Effets inattendus (positifs ou négatifs)

Effets pervers

Des auteurs

A. Anciaux

« effet sérendip » :
effet janus, effet boule de neige, effet sésame, effet
ténardier, effet zorro, ...

D.A Stone

« policy paradox »

C. Chauviré

« erreur »

« décisions absurdes »

Les effets pervers : Un type de sérendipité

- Données nouvelles et nécessité d'une théorie plus vaste, d'un nouveau paradigme

EX: Christophe Colomb

- Oubli des déterminants sociaux

Ex : les aristocrates et la Révolution

Qu'est-ce que la sérendipité?

- L'art d'interpréter un fait inattendu (trouvailles)
- L'art de l'exploration et du hasard heureux
- En science, en art, dans la vie quotidienne, et en droit

Complexité et sérendipité

Auto-organisation du système juridique

Interprétation des acteurs

Interaction des acteurs et des systèmes

Hétérogénéité des buts (Wundt)

Paradoxes des conséquences (Weber)

Pluralisme des sources

L'inattendu se vérifie dans l'action

non dans la connaissance

Anticiper les effets pervers (Merton)

- Manque de connaissance
 - ex loi sur le divorce
- Courte vue
 - Ex: le conte chinois
- Erreur successive
 - Ex: ile de Pâques

Vers la simplicité: une façon de traiter la complexité?

- Une propriété du vivant : adaptatif plutôt que normatif (Alain Berthoz)
- principes simplificateurs qui permettent de traiter des informations ou des situations en tenant compte de l'expérience passée et en anticipant l'avenir...
- nouvelles façons de poser les problèmes au prix de quelques détours pour arriver à des actions plus rapides, plus élégantes, plus efficaces

Pistes

- La médiation
- L'expérimentation
- *La softlaw : plateforme WEB.2. sociale (Creative commons)*
- *La modélisation de la complexité dans les politiques publiques et le droit : liens et noeuds dans/entre les codes (densité, « petit monde »), réseaux de neurones appliqués au raisonnement du juge*

En cours

- 2003-2006 ACI « Droit comme systèmes complexes »
- RNSC/ISC-IF (septembre 2010)
« Atelier politiques publiques et systèmes complexes »
- Sérendipité, émergence, complexité:
pourquoi la systémique peut elle aider à
visualiser les lieux de complexité du
droit